

Consultations prébudgétaires de 2025 Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

2 août 2024

1. Contexte

La Société canadienne de psychologie (SCP) est l'organisation nationale qui représente à la fois la pratique, la science et l'enseignement de la psychologie au Canada. La SCP, qui compte plus de 7 000 membres et affiliés est la plus importante association de psychologues du Canada et représente les psychologues en pratique publique et privée, l'industrie privée, les professeurs d'université et les chercheurs, ainsi que les étudiants. Pour en savoir plus, veuillez visiter www.CPA.ca.

2. Recommandations

Sachant qu'il ne peut y avoir de véritable santé sans santé mentale, les quatre recommandations proposées peuvent avoir de nombreuses retombées positives sur le plan de la santé, de la société et de l'économie, car elles permettront de construire une société plus dynamique et prospère, ainsi qu'un système de santé mentale plus intégré et plus adapté, la Société canadienne de psychologie recommande :

- 1. Que le gouvernement fédéral dépose et adopte un texte législatif complémentaire à la Loi canadienne sur la santé, appelé « Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie », accompagnée de fonds réservés.
- 2. Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.
- 3. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, instaure un fonds d'infrastructure à durée limitée pour les ressources humaines en santé, afin de soutenir la création d'écoles de psychologie au sein des universités financées par l'État.
- 4. En créant une organisation-cadre de financement de la recherche, le gouvernement fédéral doit : (1) veiller à ce que les trois conseils conservent leur autonomie décisionnelle; (2) fournir de nouveaux fonds en dehors du cadre financier annoncé pour les trois conseils; (3) appuyer la recherche fondamentale et la recherche proposée par les chercheurs eux-mêmes comme pierre angulaire du système fédéral de soutien à la recherche; (4) fournir une structure de gouvernance représentative dans l'ensemble des trois conseils; (5) compter sur le processus d'examen par les pairs dans le cadre de toute nouvelle programmation et initiative stratégique.

Que le gouvernement fédéral dépose et adopte un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne* sur la santé, appelé « *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie* », accompagnée de fonds réservés.

Même si le gouvernement fédéral a présenté un accord de financement sur 10 ans aux provinces et aux territoires en 2023, la SCP et les acteurs nationaux de la santé mentale étaient profondément déçus de constater que l'accord ne comprend pas le *Transfert canadien en santé mentale*, promis depuis longtemps par le gouvernement en place, d'une valeur de 4,6 milliards de dollars sur cinq ans. L'objectif de ce transfert était de garantir, au minimum, qu'une partie du financement fédéral soit consacrée à l'amélioration et à l'expansion des services de santé mentale au Canada.

Bien que le gouvernement fédéral ait réservé 2,5 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans aux provinces et aux territoires afin de s'attaquer à quatre priorités, dont la santé mentale, un examen des accords bilatéraux nous apprend qu'en moyenne, seuls **16**% de tous les fonds fédéraux (avec un maximum de 75 % [Yukon], 25 % [Alberta], 24 % [Ontario] et 0 % à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Colombie-Britannique) sont investis dans des activités liées à la santé mentale et à la toxicomanie – compte tenu de l'urgence de ces problèmes, c'est presque honteux. Si le Fonds pour la santé mentale des jeunes récemment annoncé est bien accueilli, il est important de garder à l'esprit qu'il est limité dans le temps, et commence par un investissement modeste de 50 millions de dollars en 2024-2025. Il est clair que l'on pourrait faire beaucoup plus avec un leadership fédéral fort.

La SCP soutient la recommandation de la Société royale du Canada qui demande au gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, d'augmenter le financement destiné à la santé mentale et à la toxicomanie pour qu'il atteigne au moins 12 % des budgets consacrés à la santé.

Des données récentes rendues publiques laissent penser que les investissements publics du Canada en matière de santé mentale représentent à peu près 5 % de l'ensemble de ses budgets de santé¹. Il est évident que tous les ordres de gouvernement peuvent faire **beaucoup** plus pour améliorer et élargir l'accès rapide aux soins de santé mentale au Canada (notamment la psychothérapie dispensée par les psychologues).

Sachant que le financement fédéral de la santé mentale n'est pas prévu par la *Loi canadienne sur la santé*, la SCP et l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) continuent de demander au gouvernement fédéral de présenter un texte législatif complémentaire, appelé *Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie*. Cette loi²:

- Inscrirait dans la législation fédérale la prestation de programmes, services et soutien en santé mentale et en toxicomanie inclusifs et accessibles, qui ont la même valeur que ceux fournis pour traiter les problèmes de santé physique et les maladies physiques, et l'accès opportun à ces programmes, services et soutien.
- 2. Veillerait à ce qu'une gamme complète de programmes, de services et de soutien en santé mentale et en toxicomanie financés par l'État et fondés sur des données probantes soient offerts

¹ Institute for Health Economics. IHE Mental Health In Your Pocket – A Handbook of Mental Health Statistics (2019).

² CAMIMH. *De l'ombre à la lumière*. Juin 2021.

- aux Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, ce qui va au-delà des milieux hospitaliers et médicaux habituels (conformément à la *Loi canadienne sur la santé*).
- 3. Intégrerait une enveloppe de financement fédéral adéquate et durable destinée aux provinces et aux territoires pour élargir l'accès aux services de soins de santé mentale (p. ex., évaluation diagnostique et traitement psychologique).
- 4. Inclurait des responsabilités mutuelles claires entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires, ainsi que des indicateurs significatifs de la performance des systèmes de santé.
- 5. Reconnaîtrait l'importance fondamentale que revêt l'investissement dans la promotion de la santé, la prévention et la sensibilisation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé.

Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.

Au Canada, l'accès aux services de soins de santé mentale, comme les services psychologiques, est assuré par une combinaison de programmes, de services et de soutien couverts par le secteur public, mais surtout, par le secteur privé.

Les personnes qui ont besoin de soins de santé mentale bénéficient d'une certaine forme de couverture par un régime d'assurance maladie complémentaire de leur employeur et/ou paient de leur poche. Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer des soins psychologiques privés se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent des soins qui ne sont pas optimaux, ou n'obtiennent simplement aucun soin³.

Les données du Sondage Benefits Canada de 2023 sur les soins de santé soulignent que les employeurs doivent faire plus en investissant dans leurs employés, sachant que :4

- La couverture maximale annuelle moyenne pour les services de consultation en santé mentale était de 1,627 \$, soit une diminution marquée par rapport à 2 006 \$ (23 %) en 2022.
- 28 % des employeurs proposent une couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale qui se situe entre 0 \$ et 500 \$, 25 % une couverture qui se situe entre 501 \$ et 1 000 \$, 23 % une couverture se situant entre 1 001 \$ et 5 000 \$ et 7 % une couverture supérieure à 5 000 \$. 5 % des répondants n'ont pas répondu à la question.
- 12 % des employeurs n'offrent aucune couverture pour le counseling en santé mentale.

Une grande partie de la couverture offerte par les employeurs n'est pas à la hauteur de la recommandation de la SCP selon laquelle les employeurs devraient fournir à leurs employés une couverture autonome de 3 500 \$ à 4 000 \$ par an pour les services psychologiques⁵, montant nécessaire pour permettre à une personne moyenne de terminer avec succès une psychothérapie.

De plus, les petites et moyennes entreprises (comptant de 1 à 499 employés) sont moins nombreuses à augmenter la couverture des services psychologiques que les grandes organisations (de 500 employés ou plus; 19% et 54%, respectivement). Plus précisément, seulement 13% des entreprises de moins de 50 employés ont augmenté la couverture, tandis que 50% des entreprises de plus de 1000 employés l'ont fait⁶.

Étant donné le fort soutien des employés à l'augmentation de la couverture des services psychologiques, combiné au faible niveau de couverture des services psychologiques par les employeurs et à la faible participation des petites et moyennes entreprises à un régime d'assurance maladie complémentaire, la

³ Société canadienne de psychologie. *Employés, employeurs et données probantes...* Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada. Mai 2023.

⁴ 2023 Benefits Canada Healthcare Survey.

⁵ Définir l'univers des garanties collectives : Les perspectives des employeurs servent de guide pour planifier l'avenir. Sun Life, 2020.

⁶ CSMC/SCP. L'assurance-maladie complémentaire en santé mentale dans les milieux de travail canadiens : Perspectives d'employés et d'employeurs. Pages 7-9. Juin 2022.

recommandation de la SCP vise à ce que le gouvernement fédéral : (1) fournisse une incitation fiscale aux employeurs en prenant en charge une partie des coûts liés à l'augmentation de la protection des employés en matière de soins psychologiques; (2) accélère l'accès des employés aux soins, au traitement, ainsi que le retour au travail; (3) aide les employeurs à attirer et à retenir les talents actuels et futurs; (4) renforce l'alignement de la politique fiscale sur la santé des employés ainsi que sur la prospérité économique et la productivité.

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, instaure un fonds d'infrastructure, limité dans le temps, pour les ressources humaines en santé, afin de soutenir la création d'écoles de psychologie au sein des universités financées par l'État.

De nombreux Canadiens ont des besoins complexes qui sont mieux satisfaits par les services des psychologues qui ont l'expertise nécessaire pour effectuer des évaluations complètes afin d'élaborer et de déterminer un diagnostic de maladie mentale, de fournir un traitement fondé sur des données probantes pour les troubles mentaux, d'élaborer et d'évaluer des programmes et de fournir des services de consultation ou de supervision à d'autres fournisseurs de soins de santé mentale au sein de l'équipe de soins. En dehors des médecins, les psychologues sont les <u>seuls</u> professionnels de la santé mentale agréés qui peuvent diagnostiquer et traiter les troubles mentaux.

Le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des défis croissants en ce qui concerne le recrutement de travailleurs de la santé, y compris les psychologues. Les besoins en santé mentale actuels et anticipés du public – qui restent supérieurs aux taux de prévalence antérieurs à la COVID – et le consensus croissant sur la nécessité que les gouvernements investissent dans les équipes de soins primaires et en augmentent le nombre exigeront que le Canada accroisse également le nombre de psychologues agréés au pays⁷.

Actuellement, les programmes universitaires, qui forment jusqu'à 10 doctorants à la fois dans une spécialité, n'auront pas l'effet escompté d'accélérer le nombre de psychologues agréés accessibles au public.

Selon la SCP, il est temps de repenser la structure dans laquelle nous formons et produisons des psychologues agréés. La création d'écoles professionnelles de psychologie – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de médecine dentaire – dotées de classes plus nombreuses et d'un délai plus court pour l'obtention du diplôme (cinq ans contre sept ans), peut être très utile pour accélérer le nombre de psychologues et ainsi, répondre à la demande croissante de soins de santé mentale de la part de la population.

Le gouvernement fédéral a déjà investi dans la création de nouveaux établissements de formation des professions de la santé (tels que des facultés de médecine, par l'intermédiaire de la *Loi sur la Caisse d'aide* à la santé de 1966 et du programme d'infrastructure hospitalière de 1948), en plus de ses investissements récents dans le soutien à la création de l'*Effectif en santé du Canada*.

La SCP estime que le gouvernement a une autre occasion tout aussi importante de jouer un rôle de premier plan dans l'accélération de la transformation du système en soutenant l'infrastructure nécessaire à la formation de psychologues qualifiés.

Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier à des populations diverses, dont l'accès aux formations supérieures en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.

⁷ Un psychologue agréé est un psychologue qui a l'autorisation d'exercer la psychologie.

En créant une organisation-cadre de financement de la recherche, le gouvernement fédéral doit : (1) veiller à ce que les trois conseils conservent leur autonomie décisionnelle; (2) fournir de nouveaux fonds en dehors du cadre financier annoncé pour les trois conseils; (3) appuyer la recherche fondamentale et la recherche proposée par les chercheurs eux-mêmes comme pierre angulaire du système fédéral de soutien à la recherche; (4) fournir une structure de gouvernance représentative dans l'ensemble des trois conseils; (5) compter sur le processus d'examen par les pairs dans le cadre de toute nouvelle programmation et initiative stratégique.

Dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements pluriannuels qui ont permis d'augmenter considérablement le financement des activités de base des trois conseils (c.-à-d. les IRSC, le CRSNG et le CRSH), ainsi que le financement des bourses d'études pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat, et les boursiers de recherches postdoctorales. Ces annonces sont applaudies et laissent présager un avenir meilleur pour le milieu de la recherche au Canada.

Selon la SCP, pour que le Canada soit compétitif sur le plan du recrutement et de la fidélisation de chercheurs de haut niveau, nous devons entretenir une culture scientifique forte qui soutienne la recherche universitaire pour étudier des questions fondamentales, qui stimule l'innovation, les connaissances transformatrices et les découvertes révolutionnaires, et qui soutienne la formation de personnes hautement qualifiées (PHQ) déployées dans tous les secteurs de la société et de l'économie.

Dans le cadre de cette série d'investissements, le budget 2024 a également annoncé la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche au sujet de laquelle la SCP a fait part de son point de vue et qui figure dans la recommandation ci-dessus.

Il est essentiel que l'organisation-cadre de financement de la recherche soit ouverte, transparente, et qu'elle communique avec le milieu de la recherche sur les décisions qu'elle prend. L'organisation-cadre de financement de la recherche offre une occasion importante d'améliorer la coordination, l'alignement et l'harmonisation des collaborations entre les trois conseils et avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

La SCP se réjouit de contribuer à ce dialogue et a hâte de recevoir plus de détails de la part du gouvernement fédéral lors de son Énoncé économique de l'automne.